Image not found or type unknown

Jour de congés hebdomadaire

Par **Gliglou**, le **03/10/2013** à **00:08**

Bonjour à tous ! Novice sur ce forum je vais essayer de vous expliquer au mieux ma situation.
Je suis opticienne, je suis au 39h (payé 39, pas de RTT). J'ai 2 emplois du temps :
- semaine A elle est classique je travaille du mardi au samedi, 8h par jour sauf le vendredi ou je fais 7h.
- semaine B : je travaille du lundi à partir de 14h30 au samedi 19h. En ayant mon vendredi après-midi de repos.

Donc pour la semaine A j'ai deux jours de repos dimanche + lundi. Mais pour la semaine B j'ai mon dimanche + lundi matin + vendredi après-midi (pas un jour entier dans la semaine).
Sachant que des fois j'enchaîne 3 semaines B d'affilée...

Pouvez vous me dire si c'est légale de ne pas avoir deux jours entiers de repos par semaine.
Sachant que la convention collective est celle de l'optique lunetterie.
Si ce n'est pas légal, comment faire ?
Merci d'avance pour vos réponses...

Par **janus2fr**, le **03/10/2013** à **08:16**

Bonjour,
A priori, ce n'est pas conforme à la convention collective qui dit, dans son article 23 :
"La durée du travail est fixée conformément aux lois et règlements en vigueur. Les heures supplémentaires donnent lieu à une rétribution supplémentaire selon les pourcentages fixés par ces
mêmes lois et règlements. L'horaire de travail est réparti sur 5 jours, le 2e jour de repos étant accolé
au dimanche."

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés